



## Les lieux de mémoire de l'évergétisme privé dans les cités africaines à l'époque romaine. Les exemples de Thugga et d'Uchi Maius

Samia JOUINI

Université de La Manouba (Tunisie).

mail: [samia\\_jouini\\_mgi@yahoo.fr](mailto:samia_jouini_mgi@yahoo.fr)

Dans les cités de l'empire romain, les espaces étaient gérés de manière que l'on puisse identifier les différentes composantes de chacun d'entre eux. Les temples, les monuments de spectacles ainsi que les lieux publics, essentiellement les *fora*, étaient ordonnés selon leurs rôles dans la vie civique et religieuse. Cette gestion de l'espace public a retenu l'attention des chercheurs, qui lui ont consacré des études où ils ont tenté de définir les *loca publica* et de chercher leurs fonctions en tant que lieux de mémoire, pour arriver, enfin, à comprendre la topographie des hommages publics<sup>1</sup>.

Nous cherchons, dans ce travail, en nous basant sur la documentation épigraphique disponible, l'étude du rapport existant entre l'évergétisme privé<sup>2</sup> d'une part, et des lieux de mémoire dans deux cités de l'Afrique proconsulaire, en l'occurrence *Thugga* (Dougga)<sup>3</sup> et *Uchi Maius* (Hr Ed-Douâmis)<sup>4</sup>. Le choix de ces deux cités de l'Afrique proconsulaire se justifie par l'importance de leurs collections épigraphiques étudiées récemment<sup>5</sup>.

Sans entrer dans les détails, nous commençons par rappeler la signification du *locus publicus* et ses différentes catégories au sein de la cité antique. Par la suite, nous aborderons le support et l'objet de la dédicace, et enfin la localisation antique de l'inscription<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Nous citons ci-après les études les plus importantes qui s'inscrivent dans cette perspective : Christol (1986), 83-96 ; Corbier (1987), 24-60 ; Lefebvre (1992), 19-36 ; Lefebvre (1998), 100-111 ; Dubouloz (2003), 921-957 ; Lefebvre (2004), 379-394 ; et en dernier lieu : Gangloff (2013), 1-21.

<sup>2</sup> À propos de l'évergétisme privé, voir Horster (2015), 515-536. Pour les cités africaines, voir Le Glay (1990), 77-88 et, en dernier lieu, Jouini (2017).

<sup>3</sup> *AAT*, 1/50 000<sup>e</sup>, f. 35 (XXXIII), Tebourouk, n° 183 ; Desanges et *al.* (2010), 260-262.

<sup>4</sup> *AAT*, 1/50 000<sup>e</sup>, f. 34 (XXXII), Souk-el-Arba, n° 62 ; Desanges et *al.* (2010), 281-283.

<sup>5</sup> Pour *Thugga*, voir Khanoussi et Maurin (1997) et Khanoussi et Maurin, (2000). Pour *Uchi Maius*, voir : Khanoussi et Mastino (1997) ; Khanoussi et Mastino (2000), 1267-1323, Ibba (2006) et Khanoussi-Mastino (2012).

<sup>6</sup> Il faut avouer que rares sont les cas où nous connaissons d'une façon certaine le lieu ancien de la dédicace en raison des déplacements et du réemploi de ces pierres dans d'autres constructions tardives.

*Les lieux publics : des lieux de mémoire*

Par définition, les lieux publics sont des « espaces placés sous le contrôle et la sauvegarde de la collectivité, quelle qu'elle soit, gérés par l'*ordo* et les magistrats de la cité qui décident de leur utilisation »<sup>7</sup>. Un *locus publicus*, serait par principe, un lieu fréquenté par tous pour diverses fins, civiques, religieuses, voire pour la distraction, ce qui fait que « certaines zones sont plus appréciées que d'autres car situées sur une voie de passage »<sup>8</sup>.

Dans la catégorie des *loca publica*, nous classons le *forum* qui est le « *locus publicus* par excellence »<sup>9</sup>. Étant le centre de la cité, le *forum* était le lieu de différentes activités politiques, religieuses et commerciales. C'est le « *frequentissimo loco publici* »<sup>10</sup>. Mais d'autres lieux peuvent être considérés comme publics car ils ont eu, entre autres fonctions, à éterniser la mémoire des évergètes qui ont œuvré, d'une façon ou d'une autre, pour enrichir la parure monumentale de leurs cités, et ont participé à la vie politique et sociale de leurs patries. C'est particulièrement le cas des nécropoles antiques que nous suggérons d'ajouter aux lieux de mémoire déjà cités. Situées à l'extérieur du centre urbain, avec leurs tombes, mausolées et épitaphes, les nécropoles étaient des lieux de mémoire non moins importants que les *fora* eux-mêmes<sup>11</sup>.

L'ordonnance des bases de statues, en tant qu'hommages publics destinés à être vus et lus par la population, dans l'espace public obéit certainement à des critères reposant, d'une part, sur l'importance sociale de l'évergète, et d'autre part, sur l'ampleur de son évergésie. Ces dédicaces sont en fait des supports de la mémoire des évergètes. Avec l'adoption du christianisme, comme religion officielle de l'empire romain dans les dernières années du IV<sup>e</sup> siècle certaines statues divines ont été déplacées pour les préserver de la destruction et les éloigner des regards des chrétiens et des païens. Ainsi par exemple, quatre socles de statues ont été trouvés dans les ruines des grands thermes à l'ouest de *Caesarea* (Cherchel)<sup>12</sup>. Cette pratique révèle une volonté de garder la mémoire des évergètes en sauvegardant les statues qui représentaient des chefs d'œuvre « admirable au sentiment même des dieux »<sup>13</sup>.

Les dédicaces relatant la construction ou la restauration de monuments, servaient, elles aussi, à immortaliser la mémoire de l'évergète qui a accompli cet acte. Inscrire le nom d'un bienfaiteur sur une construction publique, implique non seulement la glorification de son entreprise, mais aussi la préservation de son nom de l'oubli.

*Types de supports et contenu des dédicaces*

Dans les deux cités que nous avons retenues, nous avons recensé 24 inscriptions dont 17 proviennent de Dougga (fig. 1)<sup>14</sup> et 7 de Hr Ed-Douâmis (fig. 2)<sup>15</sup>. Ce nombre reste infime par rapport aux inscriptions mentionnant les évergésies dans les deux cités<sup>16</sup>. Il ne concerne que les textes évoquant des sportules et des banquets. Nous essayerons ultérieurement de nous occuper de la question des lieux de mémoire dans ces deux cités en nous basant sur tous

<sup>7</sup> Lefebvre (1998), 101.

<sup>8</sup> Lefebvre (2004), 385.

<sup>9</sup> Lefebvre (1998), 101.

<sup>10</sup> *AE*, 1910, 203 [cité par Lefebvre (2004), 385, note 33].

<sup>11</sup> Cette idée est amplement développée dans Castorio et Maligorne (2016), 29.

<sup>12</sup> Voir à ce propos Lepelley (1994), 5-15.

<sup>13</sup> Ammien Marcellin, XVI, 10, 15-16 [cité dans Lepelley (1994), 5].

<sup>14</sup> Le lieu de provenance de la 17<sup>e</sup> inscription (*AE*, 1997, 1656) est inconnu.

<sup>15</sup> Les numéros indiqués dans les plans des deux villes renvoient aux références des inscriptions. Voir les tableaux de concordances dans l'annexe.

<sup>16</sup> Malheureusement, dans les deux cités, la grande majorité des bases de statues furent découvertes hors de leurs contextes d'origine.

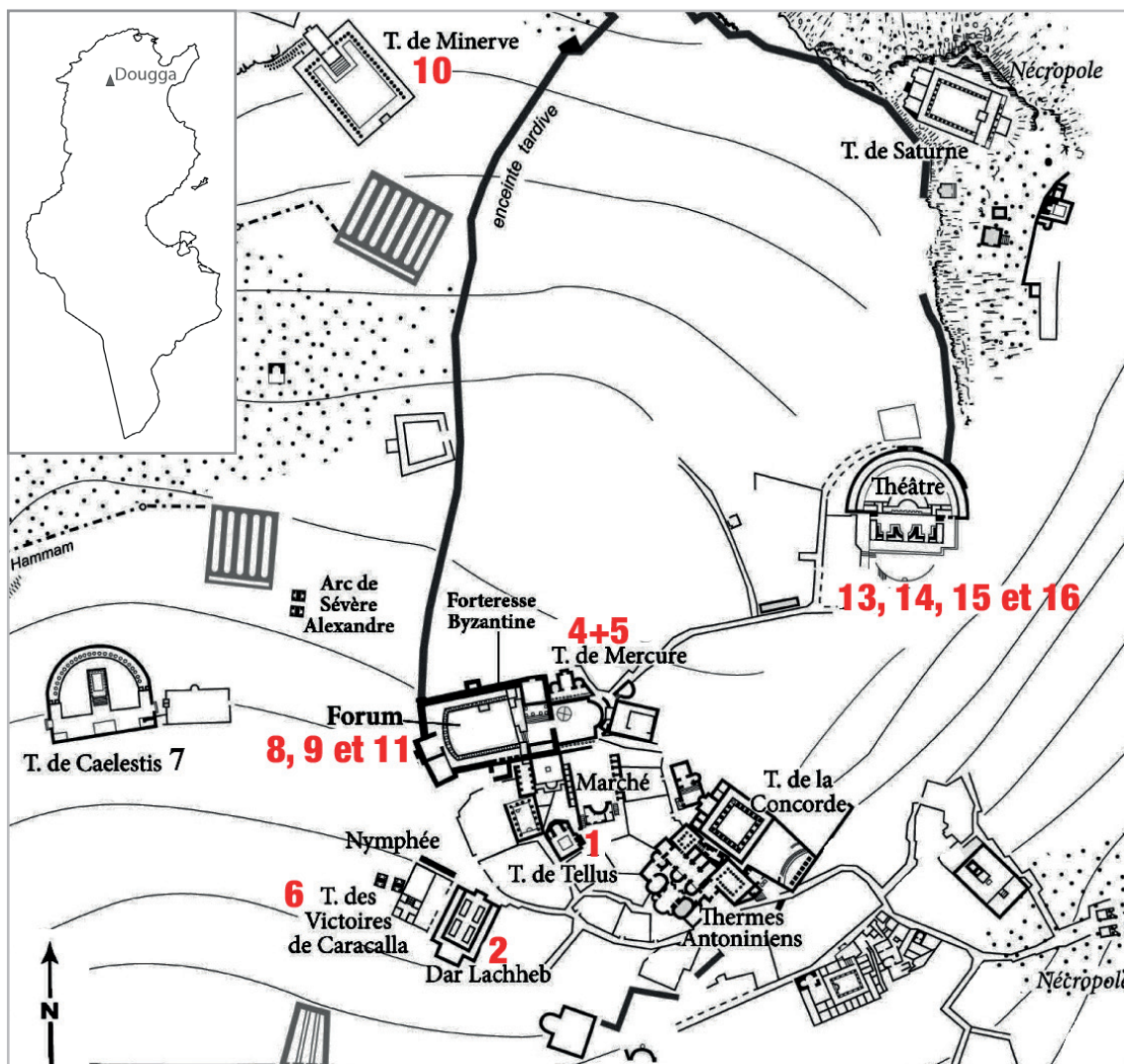


Figure 1. La localisation des inscriptions évoquant des sportules et des banquets dans le site de Dougga.

les textes épigraphiques. Dans le lot d'inscriptions, nous avons identifié 16 dédicaces commémorant la construction d'édifices publics et huit bases de statues éternisant la mémoire de notables évergètes<sup>17</sup>. À la différence de *Thugga* qui accapare le nombre le plus important de dédicaces de monuments, *Uchi Maius* se caractérise par le fait que les bases des statues y constituent le type de support le plus fréquent. Ceci peut-il être expliqué par la richesse des évergètes *Thuggenses* comparés aux *Uchitani Maiores* ?

Les dédicaces diffèrent les unes des autres du point de vue du formulaire épigraphique. Sur les frises des monuments publics, c'est généralement l'empereur qui est évoqué en premier lieu<sup>18</sup> ; après, on trouve les raisons pour lesquelles l'évergète a accompli son acte. Sur les bases

<sup>17</sup> Généralement les statues n'existent plus, et on ne conserve que leurs bases comprenant les textes des dédicaces. Cf., à ce propos Corbier (1987), 32.

<sup>18</sup> CIL VIII, 26527 + *ILTun*, 1404 + Aounallah et Ben Abdallah (1997), 84-85 : « *Pro sal[ute] I[m]peratoris Caesaris M(arci) Aurel[i]i Anto[n]ini Augusti, A[rmeni]aci, liberor[um]que eius et Imperatoris Ca[esar]is L(ucii) Au[reli]i Veri Augu[s]ti, [Armeni]aci ...* » ; DFH, 139 = CIL VIII, 26472 : « *[Pro salute Imp[er]atorum] Caess(arum) C(aii) Aureli(i) Vale[ri]i Dioc[le]tian[i] Pii Fel[ic]is Inuicti Aug(usti) et Fl[au]ii Valeri(i) Cons[er]vanti(i) et Galeri(i) Valeri(i) Maximiani | [Nobiliss(imorum) Caess(arum), ---] ...* ».

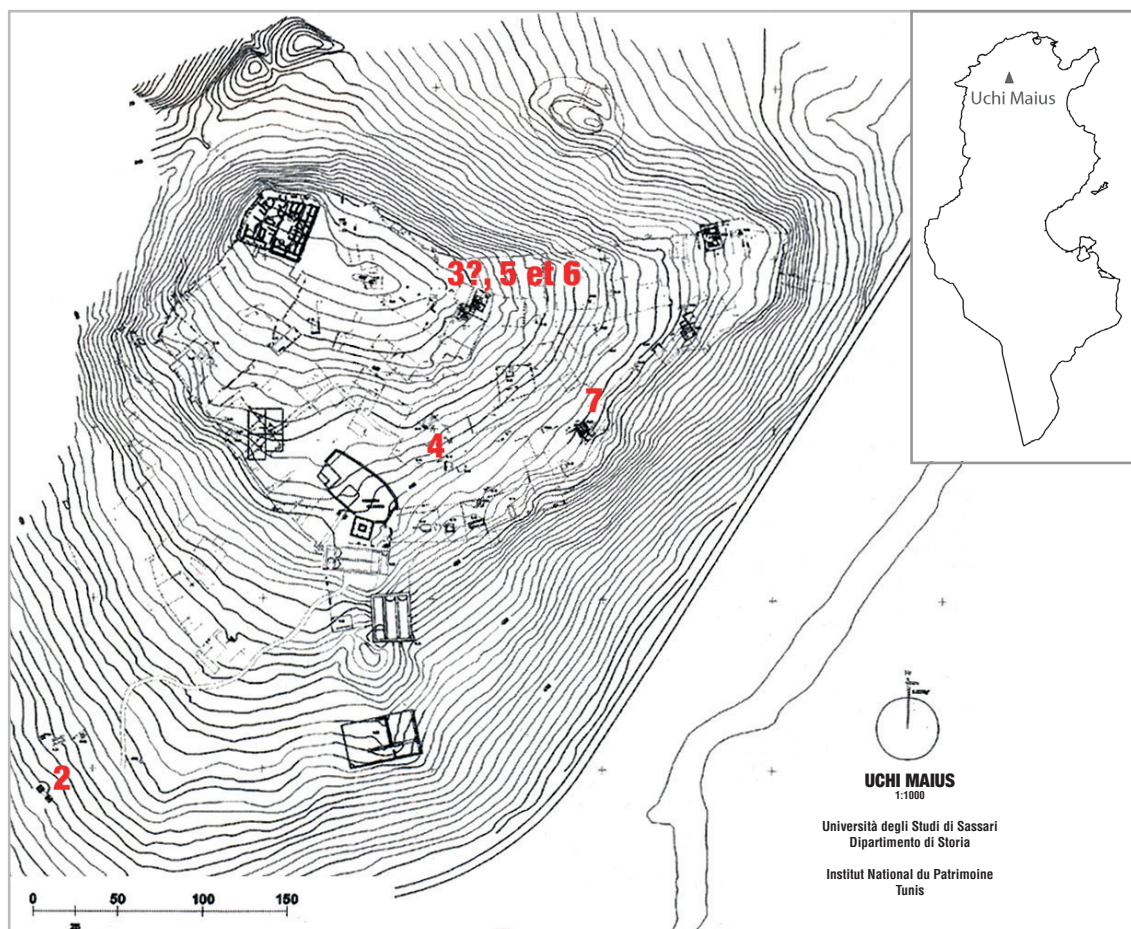


Figure 2. La localisation des inscriptions évoquant des sportules et des banquets dans le site d'*Uchi Maius*.

de statues, c'est l'évergète seul qui est honoré. D'autre part, ces dédicaces des monuments, grâce à leur formulaire permettent d'attribuer à l'inscription une datation plus ou moins précise qui fait défaut souvent dans les dédicaces des statues<sup>19</sup>.

Du point de vue de la chronologie, les actes évergétiques attestés à *Thugga* et à *Uchi Maius* s'étalent entre le milieu du I<sup>er</sup> siècle en relatant essentiellement des opérations de constructions<sup>20</sup> et le début du IV<sup>e</sup> siècle p.C. se rapportant ainsi à des travaux de restauration<sup>21</sup>, ce qui signifie que la cité a gardé cette pratique au-delà du III<sup>e</sup> siècle p.C.<sup>22</sup>

Les donations attestées dans les textes inscrits aussi bien sur les frises des monuments que sur les bases de statues sont de types différents. On trouve des constructions de monuments, des restaurations, des donations d'argent à la caisse publique, des distributions de sportules aux décurions, l'organisation de banquets publics pour le peuple ainsi que des jeux scéniques.

<sup>19</sup> Cf. *DFH*, 40 = *IL Afr.*, 530 = *CIL VIII*, 26558 datée entre le 10 déc. 261 et le 1<sup>er</sup> janv. 262 : « *Pro salut[e] Imp(eratoris) Caes(aris) | P(ubl)ii Licini(i) Egnati(i) Gallieni | Germanici Pii Fel(icis) Aug(usti), | pont(ificis) max(i)mi), Germanici | [maximi, tribunicia po]test(ate) X, | co(n)s(ulis) IIII, p(atris) p(atriciae), | proco(n)s(ulis) et Corneliae | Salo(ninae Aug(ustae)), totiusque | diuinae domus [e]orum ...* ». Voir Saastamoinen (2012), 2099-2112.

<sup>20</sup> *DFH*, 49. Entre 51 et 100.

<sup>21</sup> *DFH*, 139. Entre 293 et 305.

<sup>22</sup> La plus ancienne dédicace à *Uchi Maius* remonte à l'année 197 et la plus récente à l'année 241. Alors qu'à *Thugga*, la plus ancienne est datée entre les années 51 et 100 et la plus récente est située entre 293 et 305.

Sur quatre bases de statues les banquets sont mentionnés seuls<sup>23</sup> ; pour une seule fois, on trouve la mention de sportules<sup>24</sup>. Enfin, sur deux autres bases ces dernières sont associées à des jeux scéniques<sup>25</sup>.

Les évergésies évoquées dans les textes inscrits sur des bases de statues englobaient des actes différents. En l'honneur de son patronat, *L. Terentius Rufinianus* a offert une statue avec des candélabres à Jupiter Auguste<sup>26</sup>. De son côté, *Asicia Victoria*, commémorant le flaminicat perpétuel de sa fille versait 100 000 sesterces à la caisse publique de sa cité natale<sup>27</sup>.

Dans un texte provenant d'*Uchi Maius*, un patron de la cité a offert à sa patrie un monument, dont la nature nous échappe<sup>28</sup>. Dans la même cité, *L. Cornelius Quietus* a laissé 10 000 sesterces à la *respublica* de sa cité<sup>29</sup>. À l'occasion de l'érection d'une base de statue à Septime Sévère, le prêtre des *Cereres* de l'année 235, *C. Lucilius Athaeneus* a versé la somme de 12 000 sesterces à la caisse publique<sup>30</sup>. Sur la base d'une statue dédiée à Carthage personnifiée, on lit qu'un certain *Q. Apronius Vitalis* a promis l'érection d'une statue et a offert un banquet pour une somme de 2000 sesterces<sup>31</sup>.

Les dédicaces des monuments, donnaient lieu, comme c'est le cas pour des bases de statues, à la distribution des sportules, et l'organisation de banquets et de jeux scéniques. Dans 16 cas, la répartition des donations était comme suit : dans une seule occurrence les sportules étaient mentionnées seules<sup>32</sup> ; de même, dans une inscription les deux donations étaient associées<sup>33</sup> ; dans trois cas, des banquets uniquement<sup>34</sup> ; dans deux inscriptions, les banquets étaient associés aux spectacles de jeux<sup>35</sup> ; dans quatre textes, les sportules sont associées à

<sup>23</sup> *UM*, II, 5 = *CIL* VIII, 26239 : « ... et in epu|[l]ationem die natali magisterii] sui HS II mil(ia) ... » ; *UM*, II, 35 = *CIL* VIII, 26255 : « ... sua pecunia fecit et epulo decurionib(us) | dato dedicauit, d(ecreto) d(ecurionum) » ; *UM*, II, 85 = 26280 : « ... et epulas ci[ui]bus suis frequentissi[ma]s uotis propriis praebuit ... » ; et *UM*, II, 89 = *CIL* VIII, 26279 : « ... ut adfectibus ciuium pare|ret epulo quarto a se dato titulo | contentus statuam de suo posuit | itemque dedicauit ».

<sup>24</sup> *DFH*, 49 = *AE*, 1997, 1656 : « ... et ob dedicationem decurionib(us) den(arios) ternos dedit ».

<sup>25</sup> *UM*, II, 79 = *CIL* VIII, 26275 : « ... die na|tali eius decurionibus sportulae et | [po]pulo ludi darentur ... » ; et *CIL* VIII, 26590 : « ... ex quorum re|[d]itu ludi scaenici et sportulae | decurionibus darentur d(onum) d(edit) | utriusque ordinis posuer(unt) ».

<sup>26</sup> *DFH*, 49.

<sup>27</sup> *CIL* VIII, 26590 et *DFH*, 73 = *CIL* VIII, 26591 = *ILTun*, 1427 : « ... s[plendore ob flam(onium)] | HS C mil(ibus) n(ummum) patriae sae donauerit ex [quorum reditu dec(urionibus)] | utriusq(ue) [o]rdi[ni]s sportulae curiis e[pulas et uniuerso] | populo g[ly]mnasia praestentur lu[dique scaenici dentur] ... ».

<sup>28</sup> *UM*, II, 85 = *CIL* VIII, 26280.

<sup>29</sup> *UM*, II, 79 = *CIL* VIII, 26275 : « ... per fidei commissum | HS decem mil(ia) n(ummum) reliquit ex cuius | summae usuris quotannis die na|tali eius decurionibus sportulae et | [po]pulo ludi darentur ... ».

<sup>30</sup> *UM*, II, 35 = *CIL* VIII, 26255 : « ... depensis in curam s(upra) s(criptam) quam ipse | gessit HS XII mil(ibus) n(ummum) summae sae honorariae et am[plius] pecunia publica erogata basem cum orna|mentis suis sua pecunia fecit et epulo decurionib(us) | dato dedicauit d(ecreto) d(ecurionum) ».

<sup>31</sup> *UM*, II, 5 = *CIL* VIII, 26239 : « ... sui HS II mil(ia) | [ad exple]ndam adfectio[nem --- a]mplificationem | [---]M [---]L epulationis | [conc]essit et ex HS V mil(ia) fieri curauit. | C(aius) Apronius Extricatus ad exornandam mun[i]fi|centiam fratris basem cum impensa perferen|dae et constituendae statuae suo sumptu et cura | posuit. D(ecreto) d(ecurionum) ».

<sup>32</sup> *DFH*, 139 : « ... datis etiam sport(ulis) condec(urionibus) s[ui]s ... ».

<sup>33</sup> *DFH*, 40 : « ... ob | summam honoris flaminatus | sua pecunia s[ol]o extruxit, | excoluit et [d]edicauit, sport[ulis] | d[at]is decurionibus et e[puli]s uniuerso populo ».

<sup>34</sup> *CIL* VIII, 1498 : « ... [i]demq(ue) [ep]ulo [de]cur[ion]ib(us) d[at]o d[edit] » ; *UM*, II, 75 = *CIL* VIII, 15457 : « ... quarto epulum populo et decurionib[us] Uchitanorum Maior[um] dedit » ; *UM*, II, 50 = *CIL* VIII, 26264 : « ... [---] epulo ? decurionibus | bis et populo dato [dedicauerunt ?] ».

<sup>35</sup> *CIL* VIII, 26608 : « ... [---] ludos sc[ae]nicos et | [epulum ---] p[ro]miscue dederit » et *DFH*, 39 : « ... die dedicationis et dei[n]cep[s] | quodannis epul[um] decurionibus | ab her[e]dibus suis dari praecipit, | item agrum qui

des spectacles<sup>36</sup> ; finalement, dans trois mentions on trouve que les banquets et les sportules étaient associés à des jeux<sup>37</sup>.

Des inscriptions recensées à *Thugga* et *Uchi Maius*, les dissemblances se dégagent entre les donations effectuées ici et là. À la différence des évergésies thuggensiennes qui se caractérisaient, d'une part par la prédominance des constructions et des sportules et par la diversité des dons de l'autre, les donations uchitaines se limitaient essentiellement à l'érection de statues et aux banquets.

### *Topographie des lieux de mémoire*

Pour ce qui est des statues, il est presque impossible de reconnaître leur emplacement initial. Mais le plus souvent nous pouvons présumer que le lieu initial devait être indubitablement le *forum* de la cité<sup>38</sup>. À *Uchi Maius*, sur une base de statue découverte « à 60 mètres au nord-est de la Koubba », on lit l'expression « *ab ordine loco dedicavit*<sup>39</sup> », ce qui laisse croire que l'*ordo* de la cité a décidé que la statue soit érigée dans un endroit bien déterminé, qui devait être non loin du *forum* de la ville<sup>40</sup>.

L'emplacement des dédicaces des monuments ne pose pas, généralement, de problèmes. Il s'agit souvent d'inscriptions encastrées dans les façades des édifices ou certaines parties extérieures. Mais il arrive parfois que l'inscription soit préservée, et que l'emplacement du monument soit totalement ignoré, et vice versa<sup>41</sup>.

Finalement, avec un nombre aussi réduit d'inscriptions à *Thugga* qui ne reflète pas la réalité historique, on arrive à remarquer que ces dédicaces étaient parsemées sur tout le site<sup>42</sup>.

Dans ce même cadre de la topographie des lieux de mémoire, qu'est-ce qui prouve l'existence de certaines statues éloignées du forum ? S'agit-il d'un choix délibéré de l'emplacement. Ou peut-il s'agir d'un manque d'espace au *forum* qui a exigé cet éloignement ?

En guise de conclusion, nous pouvons dire qu'en dépit des ressemblances entre les bases de statues et les dédicaces des monuments, le contenu de la dédicace varie selon le lieu de

---

*appellatur circus | ad uo[l]uptatem po[p]uli | rei publ(icae) remisit ».*

<sup>36</sup> CIL VIII, 26458 : « ... solo priuato dedicato [---]e sua liberalitate constitutis [---]tis sportulis et epulo et gymnasio [---] ludis edi[dit---] ... » ; CIL VIII, 26485 : « ... [ex quorum reditu quodannis dec(urionibus) sportulae] | p[raestarentur], et ob diem muneris ludos scaenicos et sportulas dec(urionibus) utriusque ordinis | et universo populo dedit ... » ; CIL VIII, 26527 : « ... idemque edito s[pe]c[tacu]lo [l]udor(um) tri[duo, die muneris s]ui dec[urioni] b(us) sportulas uinum et gymnasium dedit et ded[ic]a[uit] » et DFH, 34 : « ... ex cuius summae reditu quotannis decurionibu[s] | [sport]ulae darentur, et ob diem [mun]eris [l]udos | [s]caenic[os] et sportu[las] decuri[o]nibus | utriusque ordinis et un[i]uerso populo [dederunt et dedicauerunt ---] ».

<sup>37</sup> DFH, 33 = ILTun, 1434 = CIL VIII, 26606 : « ... idemque ludis scaenicis editis et sportulis datis et epulo et gymnasio ded[ic]a[uit] » ; DFH, 62 = ILTun, 1416 = CIL VIII, 10620 = 26559 : « ... ex summa fla[monii] perpetui [---]dit inlatis er[---] sportulas et epulum decurionibu[s] [---] inla]ta rei publ(icae) praesentibus HS L milib(us) n(ummum) et die dedicationis [---] lud[os] scaenicos [edidit et ---] uniu[er]so populo [---] » et ILTun, 1435 : « ... [id]emque ludis [s]cae[nicis] editis et s[portulis] datis et [epulo et gymnasio ded(it)] ».

<sup>38</sup> Pour les bases de statues portant des images divines, le lieu d'érection serait plutôt les vestibules des temples ou leurs environs immédiats.

<sup>39</sup> CIL VIII, 26275.

<sup>40</sup> Il nous semble, d'une manière générale, que ce n'était pas l'*ordo* qui proposait l'emplacement de la statue dans le forum, mais c'était plutôt le(s) dédicant(s) qui demandai(en)t l'octroi d'un lieu public. Rappelons, par ailleurs, que dans une inscription de *Volubilis* (Ksar Faraouan, au Maroc), le choix de l'emplacement précis de la dédicace a été laissé au dédicataire et aux *ciues et incolae*. Cf. Lefebvre (1998), 104.

<sup>41</sup> Par exemple le temple du Génie de la Patrie à *Thugga* (DFH, 139 = CIL VIII, 26472). Voir à ce propos, Khanoussi (1997), 118 et 122.

<sup>42</sup> L'identification des lieux de mémoire à Dougga pourrait s'élargir pour englober toute la superficie du site.

mémoire. Un dernier problème se pose à cet égard, c'est celui du financement des hommages. Alors que les statues et leurs bases sont financées *pecunia publica*, les frais des dédicaces des monuments publics offerts par les évergètes sont supportés par ces mêmes donateurs.

En définitif, il serait probable que des conjonctures spécifiques auraient contribué au changement des lieux de mémoire. Mais cette question reste à démontrer dans les cités africaines.

**Annexe 1**  
Tableau de concordances n° 1  
(Plan de *Thugga*)

N°	Le monument portant la dédicace	Datation	Référence
1	Temple de Tellus	10 déc. 261 -1 <sup>er</sup> jan. 262	<i>DFH</i> , n°40 = <i>ILAFr</i> , 530 = <i>CIL VIII</i> , 26558.
2	Temple anonyme (Dar Lachhab)	163-166	<i>CIL VIII</i> , 26527 + <i>ILTun</i> , 1404 + Aounallah et Ben Abdallah, 1997, n. 5, p. 84-86.
3	Temple du Génie de la Patrie (non localisé sur terrain)	293-305	<i>DFH</i> , n°139 = <i>CIL VIII</i> , 26472
4+5	Temple de Mercure + le portique du marché	180-192	<i>CIL VIII</i> , 26485 + 26631 + 26595a + 26635 + <i>ILAFr</i> , 517. <i>DFH</i> , n°34
6	Temple des Victoires de Caracalla	Printemps-fin de l'année 214	<i>DFH</i> , n°39
7	Le sanctuaire de <i>Caelestis</i>	222-235	<i>CIL VIII</i> , 26458
8	Base de statue à <i>Asicia Victoria</i>	205-206	<i>CIL VIII</i> , 26590
9	Base de statue à Jupiter Auguste	51-100	<i>DFH</i> , n°49
10	Temple de Minerve II	Sous Antonin le Pieux	<i>CIL VIII</i> , 26525 + <i>ILAFr</i> , 522.
11	Base de statue à <i>Asicia Victoria</i> et à sa fille <i>Vibia Asicana</i>	205-206	<i>DFH</i> , n°73
12	Portique du ? (non localisé sur terrain)	10 déc. 264 - 9 déc. 265	<i>DFH</i> , n°62
13	Théâtre	165-166	<i>CIL VIII</i> , 1498
14	Théâtre + basilique + portique + xystes	166-169	<i>DFH</i> , n°33 = <i>CIL VIII</i> , 26606
15	Théâtre + basilique + xystes	166-169	<i>CIL VIII</i> , 26608
16	Théâtre + basilique + portique + xystes	166-169	<i>ILTun</i> , 1435

Annexe 2  
Tableau de concordances n° 2  
(Plan d' *Uchi Maius*)

N°	Le monument portant la dédicace	Datation	Référence
1	Un monument inconnu et non localisé sur terrain	2 <sup>e</sup> moitié du III <sup>e</sup> s.	<i>UM</i> , II, n°75 = <i>CIL VIII</i> , 15457
2	Arc de Gordien orné de statues	Mai 241 - 9 déc. 241	<i>UM</i> , II, n°50 = <i>CIL VIII</i> , 26264
3	Base de statue	IV <sup>e</sup> siècle	<i>UM</i> , II, n°85 = <i>CIL VIII</i> , 26280
4	Base de statue	2 <sup>e</sup> moitié du III <sup>e</sup> s.	<i>UM</i> , II, n°79 = <i>CIL VIII</i> , 26275
5	Base de statue à Septime Sévère	197	<i>UM</i> , II, n°35 = <i>CIL VIII</i> , 26255
6	Base de statue	II - III <sup>e</sup> siècles	<i>UM</i> , II, n°89 = <i>CIL VIII</i> , 26279
7	Base de statue	Fin du II – début du III <sup>e</sup> s.	<i>UM</i> , II, n°5 = <i>CIL VIII</i> , 26239



Bibliographie

- Aounallah S., Ben Abdallah Z. (1997), Les *Calpurnii* de Dougga, in *Dougga* (Thugga). *Études épigraphiques*, Khanoussi M. et Maurin L. [eds.], Bordeaux : Ausonius Éditions (= Études I), 77-96, pl. 5-8, fig. 1-10.
- Castorio J. -N., Maligorne Y. (2016), Mausolées et grands domaines ruraux à l'époque romaine dans le quart nord-est de la Gaule : état de la question, problématiques de la recherche, in *Mausolées et grands domaines dans le nord-est de la Gaule*, Castorio J. -N. et Maligorne Y. [eds.], Bordeaux : Ausonius Éditions (= Scripta Antiqua 90), 9-34.
- Christol M. (1986), Les hommages publics de *Volubilis* : épigraphie et vie municipale, in *L'Africa romana III*. Atti del III Convegno di studio (Sassari, 13-15 dicembre 1985), Mastino A. [ed.], Sassari : Edizioni Gallizzi, 83-96.
- Corbier M. (1987), L'écriture dans l'espace public romain, in *L'Urbs. Espace urbain et histoire (I<sup>er</sup> siècle avant J.-C. - III<sup>e</sup> siècle après J.-C.)*. Actes du colloque international organisé par le Centre National de la Recherche Scientifique et l'École française de Rome (Rome, 8-12 mai 1985), Rome : EFR (CEFR 98), 24-60.
- Desanges J. et al. (2010), *Carte des routes et des cités de l'est de l'Afrique à la fin de l'Antiquité. Nouvelle édition de la carte des « Voies romaines de l'Afrique du nord » conçue en 1949, d'après les tracés de Pierre Salama*, Paris : Bibliothèque de l'Antiquité Tardive, 17.
- Dubouloz J. (2003), Territoire et patrimoine urbains des cités romaines d'Occident (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. – III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.), *Mélanges de l'École Française de Rome. Antiquité*, 115 - 2, 921-957.
- Gangloff A. (2013), Mémoires et lieux de mémoire dans l'Antiquité gréco-romaine, in *Lieux de mémoire en Orient grec à l'époque impériale*, Gangloff A. [ed.], Bern - Berlin - Bruxelles - Frankfurt am Main - New York - Oxford - Wien : Peter Lang, 1-21.
- Horster M. (2015), Urban Infrastructure and Evergetism Outside the City of Rome, in *The Oxford Handbook of Roman Epigraphy*, Bruun Ch. et Edmondson J. [eds.], Oxford : Oxford University Press, 515-536.
- Ibba A. (2006), ed., Uchi Maius 2. *Le iscrizioni*, Collana diretta da Khanoussi M. et Mastino A., Sassari: EDES (= *UM*, II).
- Jouini S. (2017), *Epula et sportulas dare : une forme d'évergétisme dans les provinces romaines d'Afrique*, PhD Thesis, Faculté des Sciences Humaines et Sociales : Tunis.
- Khanoussi M. (1997), *Thugga* : épigraphie et constructions publiques, in *Dougga* (Thugga). *Études épigraphiques*, Khanoussi M. et Maurin L. [eds.], Bordeaux : Ausonius Éditions (= Études I), 117-125, pl. 9-10, fig. 1-3.
- Khanoussi M., Mastino A. (1997), dir, Uchi Maius I. *Scavi e ricerche epigrafiche in Tunisia*, Sassari : EDES.
- Khanoussi M., Mastino A. (2000), Nouvelles découvertes archéologiques et épigraphiques à *Uchi Maius* (Henchir Ed-Douâmis, Tunisie), *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1267-1323.
- Khanoussi M., Mastino A. (2012), D'*Uchi Maius* à Rome... en passant par Pozzuoles. À propos de nouvelles découvertes épigraphiques à Henchi Douamis en Tunisie, in *Colons et colonies dans le monde romain*, Demouglin S. et Scheid J. [eds.], Rome, EFR (= CEFR 456), 147-177.
- Khanoussi M., Maurin L. (1997), dir., *Dougga* (Thugga). *Études épigraphiques*, Bordeaux : Ausonius Éditions (= Études I).
- Khanoussi M., Maurin L. (2000), dir., *Dougga, fragments d'histoire. Choix d'inscriptions latines éditées, traduites et commentées (I<sup>er</sup> - IV<sup>e</sup> siècles)*, Bordeaux-Tunis : Ausonius Éditions (= Mémoires 3) (= *DFH*).
- Lefebvre S. (1992), Hommages publics et histoire sociale : les *Caecilii Caeciliani* et la vie municipale de *Volubilis* (Maurétanie Tingitane), *Mélanges de la Casa de Velasquez*, XXVIII, 19-36.
- Lefebvre S. (1998), Critères de définition des hommages publics dans l'Occident romain, *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 100-111.

- Lefebvre S. (2004), Espace et pouvoir local dans les provinces occidentales : quelques remarques, in *Au jardin des Hespérides. Histoire, société et épigraphie des mondes anciens*. Mélanges offerts à Alain Tranoy, Auliard Cl. et Bodiou L. [eds.], Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 379-394.
- Le Glay M. (1990), Évergétisme et vie religieuse dans l'Afrique romaine, In *L'Afrique dans l'Occident romain (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. - IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)*. Actes du colloque de Rome (3-5 décembre 1987), Rome : EFR (CEFR 134), 77-88.
- Lepelley Cl. (1994), Le musée des statues divines. La volonté de sauvegarder le patrimoine artistique païen à l'époque théodosienne, *Cahiers archéologiques*, 42, 5-15.
- Saastamoinen A. (2012), Further Discussion on Stylistic Criteria for the Dating of Roman Building Inscriptions in North Africa, in *L'Africa romana XIX. Trasformazione dei paesaggi del potere nell'Africa settentrionale fino alla fine del mondo antico*. Atti del XIX convegno di studio (Sassari, 16-19 dicembre 2010), Cocco M. B., Gavini A. et Ibba A. [eds.], Sassari : Carocci editore, 2099-2112.

Riassunto / *Abstract*

*Résumé:* À *Thugga* (Dougga), comme à *Uchi Maius* (Hr Douamis), le phénomène de l'évergétisme privé est attesté par une importante collection épigraphique. Cependant, peu sont les inscriptions qui mentionnent des donations en argent (*sportulas*) ou en nature (*epulae*). En nous basant sur les lieux de découverte de 24 inscriptions, nous cherchons la relation entre le type de l'évergésie et le lieu dans lequel a été élevée la base de statue et l'occasion pendant laquelle la donation a été faite.

*Abstract:* In *Thugga* (Dougga), as in *Uchi Maius* (Hr Douamis), the phenomenon of private eventing is attested by an important epigraphic collection. However, few inscriptions mention donations in cash (*sportulas*) or in kind (*epulae*). Based on the places of discovery of 24 inscriptions, we look for the relationship between the type of event and the place in which the statue base was raised and the occasion on which the donation was made.

*Mots clé:* Evergétisme privé, sportules, banquets, lieu de mémoire, *Thugga*, *Uchi Maius*

*Keywords:* Private evergisme, sportules, banquets, place of memory, *Thugga*, *Uchi Maius*

Come citare questo articolo / *How to cite this paper*

Samia Jouini, Les lieux de mémoire de l'évergétisme privé dans les cités africaines à l'époque romaine. Les exemples de *Thugga* et d'*Uchi Maius*, *CaSteR* 7 (2022), DOI: 10.13125/caster/4585, <http://ojs.unica.it/index.php/caster/>

